LES CHIENS SUSCEPTIBLES D’ETRE DANGEREUX

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories : les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations. Si vous voulez posséder un tel animal, vous devez remplir certaines conditions :

**1 .Chiens d'attaque (1ère catégorie) :**

**Chiens concernés :**

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements.

Ce sont les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

* Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits *pitbulls* ),
* Mastiff (chiens dits *boerbulls* ),
* Tosa.

**À noter :** la race Staffordshire terrier est l'ancienne dénomination de la race American Staffordshire terrier.

**Interdictions**

* Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France,

La personne ayant acquis un chien d'attaque, avant l'application de la réglementation sur les chiens dangereux en 2010, doit détenir un permis de détention. Si le chien a moins de 8 mois, un permis provisoire est délivré.

* Interdiction d'accéder dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public, en dehors de la voie publique,
* Interdiction de demeurer dans les parties communes des immeubles collectifs.

**Obligations :**

* Obligation de stérilisation pour les mâles et femelles, attestée par un certificat vétérinaire,
* Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs,
* Obligation de posséder une carte d'identification délivrée par la société centrale canine (SCC).

**2 .Chiens de garde et de défense (2è catégorie) :**

**Chiens concernés :** Il s'agit des chiens :

* de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier,
* de race Rottweiler,
* de race Tosa,
* non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler.

**À savoir :** le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens susceptibles d'être dangereux.

**Obligations**

Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

* sur la voie publique,
* dans les transports en commun,
* dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public,
* dans les parties communes des immeubles collectifs.

Vous devez aussi avoir la carte d'identification délivrée par la SCC.

Informations complémentaires sur le site internet SERVICE [PUBLIC.FR](http://PUBLIC.FR) à l’adresse : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1839.xhtml>